



Règlement particulier du 1er tournoi jeunes et vétérans « La Ritouille » De Bosmie l'Aiguille

1. Le tournoi aura lieu les 21 et 22 février 2026 au Complexe Sportif de Bosmie l'Aiguille.
2. La gestion du tournoi se fera avec le logiciel BadNet. Les inscriptions débuteront le 1^{er} décembre et se clôtureront le vendredi 13 février 2026 à 23h.
3. Le juge arbitre sera Nicolas LALENEC.
4. Le numéro d'autorisation du tournoi est : **2502802**
5. Les règles applicables le jour du tournoi sont celles édictées par la FFBad.
6. La gestion du tournoi se fera avec le logiciel BadNet.
7. Les joueurs de **Minibads à Vétéran 9**, classés de **Non Compétiteurs à R4** sont autorisés à participer au tournoi du 21 et 22 février 2026. Les tableaux proposés le samedi seront des **tableaux de simples pour les jeunes et pour les vétérans** et le dimanche, des **tableaux de doubles et mixtes pour les vétérans**.
8. La constitution des tableaux du tournoi « La Ritouille » se fera en fonction des participants par catégories :
 - soit par poule unique de 4 ou 5 (exceptionnellement) ;
 - soit par poules de 3 ou 4, avec 2 sortants par poule puis par élimination directe.En cas de nombre insuffisant de participants dans une catégorie jeune, les organisateurs pourront regroupés des catégories. Cependant un écart de plus de 2 catégories d'âge ne sera pas possible (ex : un POUSS1 ne pourra pas rencontrer un BEN2).
9. Si un nombre important de participants se trouve dans une même catégorie, celle-ci pourra être scindée afin de permettre un équilibre dans les classements.
10. Le nombre maximum de participants est fixé à **100 joueurs** pour la journée du samedi **et 140 joueurs** pour la journée du dimanche. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée via inscription Badnet.
11. Le montant des droits d'engagement est de 12€ pour un tableau, de 17€ pour deux et de 20€ pour trois tableaux (uniquement pour les vétérans). Les frais de paiement seront à la charge du club organisateur. Le paiement sera obligatoire à l'inscription.
12. Les matchs sont en **auto-arbitrage**, ils seront joués en 2 sets gagnants de 21 points. Un joueur peut, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui désigne un arbitre ou faisant office, s'il en dispose.
13. Les joueurs ont 3 minutes de prise en compte du terrain à partir du moment où leur match a été annoncé (tirage au sort compris).

14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Le score devra être noté aussitôt à la fin du match sur la tablette qui sera mise à la disposition des joueurs.
15. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
16. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, leurs entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation. Le coaching à 11 points ne doit pas dépasser les 60 secondes règlementaires. Entre chaque set, il ne doit pas dépasser les 2min.
17. En cas de **forfait non justifié**, les droits d'engagement resteront acquis par l'organisateur après la constitution des tableaux.
18. Le temps de repos entre deux matchs est de minimum 20 minutes.
19. Tout volant touchant une structure du gymnase (plafond, structure métallique, ...) sera compté « **let** » une fois au service puis **faute** pendant le jeu
20. Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués par la FFBad. En cas de désaccord, les volants officiels seront les **FORZA S-5000**.
21. Seul un représentant du club (du joueur) est autorisé à poser une réclamation à la table de marque. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.
22. La date limite des inscriptions est fixée au **14 février 2026**.
23. Les classements pris en compte seront ceux entrés en vigueur le 01 février 2025.
24. Les tirages au sort des tableaux seront effectués au plus tard le 16 février 2025.
25. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accidents ou incidents.
26. Le protocole sanitaire en vigueur sera à respecter. Les responsables du club ainsi que le JA veilleront à son application stricte. Ceci pour le bien de tous.
27. Les personnes mineures seront sous la responsabilité et la surveillance d'une personne majeure, qu'elle soit joueuse ou accompagnatrice.
28. **Droit à l'image** : les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils y renoncent.
29. Il est strictement interdit de manger sur la surface du gymnase. Un espace dédié sera à disposition des participants et accompagnateurs.
30. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
31. Les arbitres et arbitres en formation, désirant officier, se présenteront à la table de marque afin

de se faire connaître.